

## Règlement Officiel relatif au Concours "Crate of the Year"

du 5 juin 2013 au 5 juillet 2013

### Aucun Achat Requis. Un Achat n'augmentera Pas Vos Chances de Gagner.

1. **Eligibilité :** Le Concours est exclusivement ouvert aux résidents légaux d'Autriche, de Belgique, de République Tchèque, du Danemark, de \*\*France, d'Allemagne, de Grèce, d'Irlande, du Luxembourg, des Pays-Bas, de Norvège, de Pologne, du Portugal, d'Espagne, de Suisse, de Turquie, du Royaume-Uni et des Etats-Unis âgés d'au-moins 18 (dix-huit) ans. Les employés de Foot Locker Retail, Inc., de la société-mère, des filiales et des sociétés affiliées, ainsi que les membres de leur famille (conjoints, parents, frères et sœurs, enfants) et tous autres membres du ménage desdits employés, ne sont pas autorisés à participer au Concours.
2. **Promoteur :** Le Concours est sponsorisé par Foot Locker Retail, Inc., 112 West 34th Street, New York, NY 10120 (ci-après, le « Promoteur »).
3. **Période de Participation :** Le Concours démarre le 5 juin 2013 à 9 heures, HNP et prend fin le 5 juillet 2013 à 11h59, HNP (ci-après, la « Période de Participation »). Les contributions soumises avant ou après la Période de Participation ne seront pas éligibles. L'ordinateur du Promoteur servira de chronomètre officiel pour le Concours. Le nom des Gagnants sera annoncé le 8 juillet 2013.
4. **4. Comment participer :**
  - a. Rendez vous sur le site Sneakerpedia et créez un compte si vous n'en avez pas déjà un. Consultez le thème du Concours sur la page "Crate of the Year", puis téléchargez une collection composée d'au moins dix (10) paires de baskets qui selon vous représentent les meilleures parmi votre collection. Pour chaque paire de baskets que vous téléchargez, vous devez également inclure une brève description d'au-moins 50 (cinquante) mots expliquant pourquoi selon vous cette basket représente le mieux le thème. Ensemble, les images et les descriptifs constituent votre « Contribution ».
  - b. En aucun cas votre Contribution ne doit : (a) violer les droits de tiers, en ce compris, sans que cela soit limitatif, des droits d'auteur, des droits sur les marques déposées, des droits relatifs à la vie privée et à la diffusion d'informations ; (b) contenir de propos diffamatoires, (c) inclure des menaces de quelque nature que ce soit, ou (d) être à caractère obscène ou indécent. Le Promoteur se réserve le droit de modifier ou de refuser de poster une quelconque Contribution pour toute raison jugée appropriée.
  - c. Le nombre de Contributions par personne est limitée à 1 (une) et vous ne pouvez créer plusieurs comptes en vue de participer. Votre participation sera réputée constituer une acceptation entière et sans réserve (a) du présent Règlement Officiel et (b) des décisions du Promoteur, lesquelles sont obligatoires et

définitives. Les gagnants doivent se conformer aux exigences indiquées aux présentes afin de recevoir un prix.

5. **Droits du Promoteur afférant aux Contributions :** En participant, vous (a) accordez de façon irrévocable au Promoteur, ses mandataires, personnes autorisées et ayants droit, l'autorisation et le droit perpétuel (non-exclusif) de reproduire, encoder, entreposer, copier, transmettre, publier, poster, diffuser, afficher, exécuter publiquement, adapter, modifier, exposer ou créer des travaux dérivés de votre Contribution, et de façon plus générale à utiliser votre Contribution en l'état ou tel que modifié (en indiquant ou non votre nom) dans quelque média que ce soit à travers le monde pour quelque fin que ce soit, sans limitation, et sans examen, compensation ou approbation supplémentaire de votre part ou de la part de celle d'un tiers ; (b) renoncez pour toujours à tous droits portant sur des droits d'auteur, des droits sur les marques déposées, des droits à la vie privée, et tout autre droit légal ou moral pouvant empêcher l'utilisation de votre Contribution par le Promoteur ou pouvant nécessiter une quelconque autre autorisation pour ce faire ; et (c) acceptez de ne pas engager, introduire, appuyer ou autoriser une quelconque poursuite, réclamation ou procédure à l'encontre du Promoteur au motif que l'utilisation sous quelque forme que ce soit de la Contribution ou de tous travaux dérivés enfreint l'un quelconque de vos droits en tant que créateur de la Contribution, en ce compris, sans que cela soit limitatif, les droits d'auteur, les droits sur les marques déposées et les droits moraux.
6. **Processus de Sélection :** Un gagnant sera élu uniquement sur la base des votes en ligne effectués par les membres de Sneakerpedia pendant la période de participation sur la page d'accueil du site Sneakerpedia. A la clôture de cette période de participation, le 5 juillet, 2 (deux) gagnants seront choisis sur la base du nombre de votes. Le Promoteur tentera d'aviser les gagnants potentiels dans les 3-5 jours suivant la date de sélection. Les chances d'être sélectionné varient en fonction du nombre de contributions reçues et de la performance de chaque participant. Chaque collection doit contenir une soumission d'au moins dix paires de baskets et les histoires doivent contenir au moins 50 (cinquante) mots.
7. **Conditions relatives au Gagnant Potentiel :** Un gagnant pourra être amené à devoir remplir et retourner un affidavit d'admissibilité et une déclaration d'exonération de responsabilité et de consentement à des fins publicitaires, sauf si la loi l'interdit. Dans l'éventualité où un gagnant potentiel serait un mineur, le parent ou tuteur légal de ce dernier sera tenu de signer les documents au nom du gagnant potentiel. Dans l'éventualité où un gagnant potentiel omettrait de signer et retourner lesdits documents dans le délai imparti, un autre gagnant potentiel sera désigné à sa place conformément aux Critères de Jugement. Seuls 2 (deux) autres gagnants potentiels pourront être contactés.
8. **Prix :**
  - a. **Premier Prix :**

Un voyage pour 2 personnes (le gagnant et un ami) à New York (les frais de vol et de voyage étant supportés par Foot Locker pour une valeur totale comprise entre 2000 et 2500 euros)

- Séjour de 2 nuits à l’Ace Hotel Le gagnant et l’ami accompagnateur pourront être amenés à devoir partager une chambre, ce à la discrétion du Promoteur
  - Une journée en compagnie de Bobbito Garcia incluant le déjeuner ainsi que des visites des destinations ultimes à NYC en matière de baskets
- b. Une séance de shopping à House of Hoops (le coût y afférant étant supporté par Foot Locker pour un montant maximal de 767 EUR (l’équivalent de 1000 dollars US)
- c. **Deuxième Prix :** 1 (un) gagnant du Deuxième Prix se verra remettre un Chèque Cadeau Foot Locker d’une valeur de 383 EUR et un t-shirt Sneakerpedia. Valeur marchande totale: 390 EUR
- d. **Pour tous les Prix :** Les gagnants sont responsables du paiement de tout impôt sur le revenu applicable ainsi que de la totalité des frais et dépenses non énumérés ci-dessus. Tout détail afférant au prix n’ayant pas été indiqué ci-dessus sera établi par le Promoteur, à son entière discrétion. Les prix ne pourront être transférés, devront être acceptés tels quels et ne pourront en aucun cas être substitués à un autre prix ou échangés, en partie ou en totalité contre de l’argent ; étant toutefois noté que le Promoteur se réserve le droit de remplacer un prix par un autre prix d’une valeur égale ou supérieure s’il ne peut être décerné de la façon décrite, tel que déterminé par le Promoteur à sa seule discrétion. Le gagnant et son ami seront en outre tenus de prévoir une assurance de type assurance-voyage et toute autre forme d’assurance à leurs propres frais.

9. **Conditions Générales :** Dans l’éventualité où le déroulement, la sécurité ou la gestion du Concours serait compromise de quelque manière que ce soit, le Promoteur pourra, à son entière discrétion, soit (a) suspendre le Concours afin de réparer le problème puis reprendre le Concours, ou (b) attribuer les prix parmi les Contributions admissibles reçues à la date où le problème est survenu, conformément aux Critères de Jugement. Le Promoteur se réserve le droit, à son entière discrétion, de déclarer inadmissible et d’exercer un recours de dommages-intérêts contre toute personne participante qui compromet le déroulement du Concours, enfreint le présent Règlement Officiel ou agit de façon déloyale ou perturbatrice. L’absence de mise en application d’une quelconque modalité du présent Règlement Officiel par le Promoteur ne constitue en aucun cas une renonciation à cette clause. La preuve de l’envoi d’une communication de quelque nature que ce soit ne sera pas jugée comme étant une preuve de réception de ladite communication par le Promoteur. En cas de différend quant à la propriété d’une Contribution en ligne, toute Contribution sera jugée comme ayant été soumise par le/la détenteur/trice autorisé/e du compte de courriel utilisé pour la soumettre. Le Concours est soumis aux lois et aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux et est nul là où la loi l’interdit.

10. **Exonération et Limitations de Responsabilité :** En participant au Concours, vous acceptez d'exonérer et de libérer le Promoteur, sa société-mère, ses filiales, sociétés affiliées et chacun de leurs représentants, directeurs, employés et agents (ci-après, les « Parties Exonérées ») de toute responsabilité à l'égard de l'ensemble des réclamations ou actions découlant de la participation à ce Concours ou de la réception ou de l'utilisation d'un prix, en ce compris, sans que cela soit limitatif, (a) une intervention humaine non-autorisée dans le cadre du Concours, (b) une défektivité technique, (c) des erreurs d'impression, (d) des courriers perdus, en retard, insuffisamment affranchis, mal acheminés ou non-distribuables, (e) des erreurs dans la gestion du Concours ou le traitement des contributions ; et (f) des blessures ou des dommages aux personnes ou à la propriété. Vous acceptez en outre que dans le cadre de toute autre cause de poursuites, la responsabilité des Parties Exonérées sera limitée au coût d'inscription et de participation au Concours, et en aucun cas les Parties Exonérées ne pourront être tenues d'acquitter des frais et honoraires d'avocats. Vous renoncez à votre droit d'indemnisation pour quelque dommage que ce soit, en ce compris, sans que cela soit limitatif, des dommages et intérêts punitifs, accessoires, directs ou indirects.
11. **Données Personnelles :** Vos données personnelles seront utilisées aux fins d'exécuter le Concours et de vous envoyer les communications relatives au présent Concours et, dans le cas où vous auriez opté pour l'opt-in, aux fins d'envoyer des newsletters, des informations relatives à des promotions ou des initiatives marketing lancées par le Promoteur. Le Promoteur s'engage à ne transférer vos données personnelles à des sociétés affiliées et/ou à un tiers que dans la stricte mesure nécessaire dans le cadre de l'exécution du présent Concours ou, dans le cas où cela s'avèrerait nécessaire, aux fins de vous envoyer des newsletters. Vos données personnelles seront traitées conformément au droit applicable à la protection des données tel que stipulé dans la politique en matière de [Droit à la Vie Privée](#) du Promoteur. Le Promoteur certifie se conformer au cadre UE-USA et USA-Suisse de "Safe Harbor" (cadre de la sphère de sécurité). Les résidents de l'UE disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ce droit, écrivez à [questions@footlocker.eu](mailto:questions@footlocker.eu) en indiquant clairement vos prénom, nom, adresse postale et adresse e-mail. La participation au concours entraîne l'acceptation des participants du traitement et de l'exploitation des données visées ci-dessus.
12. **Litiges :** Vous consentez à ce que, sauf si la loi l'interdit, tout litige, réclamation ou cause d'action découlant directement ou indirectement du Concours ou de l'attribution d'un quelconque prix sera résolu individuellement, sans recours à aucune forme de recours collectif, et exclusivement par le tribunal compétent situé à New York. Toute préoccupation et question concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent Règlement Officiel, vos droits et obligations, ou les droits et obligations du Promoteur relativement à ce Concours seront régis et interprétés conformément aux lois de New York, sans égard à tout choix de compétence législative ou de règles de conflit de lois (de New York ou de toute autre juridiction) qui entraînerait l'application des lois d'une quelconque juridiction autre que celle de New York.
13. **Résultats :** La liste des Gagnants sera postée chaque mois sur la page Web "Crate of the Year".

**\*\*France**

Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation (base forfaitaire de 0.11€/Participant) et les frais de timbre (tarif lent en vigueur) pour la demande de règlement et/ou la demande de remboursement des frais de connexion, pourront être remboursés dans la limite d'une demande par Participant pour la durée du Concours, sur demande écrite. La demande de remboursement doit contenir les éléments suivants :

- Le nom et prénom du Participant ;
- Son adresse e-mail ;
- Son adresse postale ;
- Le numéro de téléphone communiqué pour la participation au Concours ;
- Le jour et l'heure exacte de connexion ;
- Un RIB ou RIP.

Seront toutefois exclues les demandes de remboursement des frais de connexion pour un accès forfaitaire à Internet (ex : câble, ADSL...) dès lors que la connexion au Site pour participer au Concours ne génère aucun engagement financier à sa charge.

Toute demande de remboursement incomplète ou parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

Toute demande doit être adressée par courrier à l'adresse suivante :

Foot Locker France SAS,  
«Sneakerpedia concours Crate Of The Year »  
124 rue de Verdun, 2ème étage,  
92800 PUTEAUX

Toute demande doit être adressée au plus tard un mois après la fin du Concours (cachet de la Poste faisant foi).

## **9 DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé à la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 place Constantin Pecqueur, 75 018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique jeux concours puis Consulter les règlements de jeux-concours. Le Règlement complet sera également adressé, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande adressée à :

Foot Locker France SAS,  
«Sneakerpedia concours Crate Of The Year »  
124 rue de Verdun, 2ème étage,  
92800 PUTEAUX

Les frais de timbre seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande. Il ne sera répondu à aucune autre demande écrite ou orale concernant le Jeu.